

Au vu de ces statistiques, monsieur l'Orateur, vous conviendrez que les retraités dont les revenus sont limités ne dépenseraient pas, par exemple, 6 p. 100 pour le tabac et l'alcool et seulement 31 p. 100 pour le logement, soit cinq fois plus. Même les statistiques au chapitre du logement sont sujettes à certaines corrections car le pensionné obtient certaines concessions, comme dans ma province où il bénéficie d'une certaine réduction du loyer, ou bien a eu la chance de pouvoir acheter sa maison avant d'atteindre l'âge de la retraite. Donc, ils ne consacrent pas 31 p. 100 de leur budget au logement. A mon avis, 4,5 p. 100 pour les produits d'hygiène, c'est tout à fait insuffisant, même si la plupart des frais médicaux leur sont payés; ce n'est pas assez, comparé à 24,8 p. 100 pour l'alimentation.

● (1542)

Puis, il y a les loisirs. Combien de personnes âgées peuvent consacrer 7 p. 100 de leur revenu aux loisirs, aux voyages et au cinéma. Sont inclus dans les loisirs le cinéma, les sports, les spectacles et les chaînes stéréophoniques, mais combien de retraités achètent des chaînes stéréophoniques? Ou bien ils en ont déjà une ou bien ils s'en passent. Il est également probable qu'ils ont déjà un appareil de télévision. Il y a aussi les frais de réparation de la télévision et les disques. L'équipement sportif comprend les bateaux, les moteurs, les bicyclettes, les appareils photos, les pellicules et les frais de développement, le matériel de camping, les jouets, les jeux, l'entretien des animaux domestiques—je pense que bien des retraités ont des animaux domestiques et heureusement pour eux qu'ils ont leurs chiens ou leurs chats. On mentionne également les chalets d'été. Combien de retraités peuvent se le permettre? Il y a aussi les frais d'études, de cours, de permis de conduire—s'ils n'ont pas appris à conduire avant de prendre leur retraite, j'estime qu'il est un peu tard. La rubrique lecture comprend les journaux et les magazines.

Voilà tout ce qui compose les 7 p. 100 réservés aux loisirs. J'estime que c'est aussi insuffisant que les 4,5 p. 100 pour les produits d'hygiène.

Le gouvernement aurait dû ordonner à Statistique Canada d'établir pour les retraités un indice des prix à la consommation plus réaliste, qui tienne compte de leurs besoins et de leur mode de vie. Combien d'entre eux achètent des vêtements d'enfants? Combien d'entre eux peuvent manger du filet?

On remarquera également que cet indice a été établi en 1967. A cette époque, l'essence coûtait environ 30c le gallon et le mazout environ la même chose. Les factures d'électricité étaient également beaucoup moins élevées. Tous les éléments de l'indice des prix à la consommation ont terriblement augmenté depuis 1967. Il est temps de le remettre à jour, non seulement pour les retraités mais pour la population en général.

A mon avis, les pensions de retraite ne doivent certainement pas se fonder sur l'indice des prix à la consommation. Je tiens à dire clairement, pour qu'il n'y ait pas de malentendus, qu'il faudra absolument ajuster les pensions des personnes âgées si l'inflation se perpétue.

Lorsque notre parti prendra la direction du gouvernement, son principal objectif sera d'enrayer l'inflation. En attendant, il est bien certain que nous devons indexer les pensions en fonction d'un indice plus réaliste. Les personnes âgées ne sont

Problèmes économiques

pas organisées comme les autres groupes de la société pour exercer des pressions sur les autorités, et c'est pourquoi nous devons protéger leurs intérêts. Ce sont nos parents et les parents de nos amis, ne n'oublions pas. Nous qui siégeons ici aimerions sans doute un jour que quelqu'un s'occupe de nous. N'oublions pas dans dix ou quinze ans, le troisième âge, ce sera nous.

Je répète qu'il faudrait adapter l'indice des prix à la consommation aux conditions de vie des personnes âgées. J'aimerais aborder un autre aspect de la résolution, exprimé dans le dernier paragraphe où l'on blâme sévèrement le gouvernement de ne pas avoir présenté une nouvelle loi qui permettrait de stimuler la consommation de produits canadiens.

A mon avis, c'est une chose que le gouvernement aurait dû faire mais qu'il n'a pas faite, préférant plutôt rechercher des avantages politiques, par exemple en provoquant les provinces par des moyens détournés et en envahissant un champ de compétence provinciale, la taxe de vente.

Dès que j'ai vu le truc de la taxe de vente dans le budget, je me suis demandé pourquoi diable le gouvernement n'avait pas choisi simplement de réduire la taxe de vente fédérale. Il avait le pouvoir de le faire et tout le Canada en aurait profité. Mais cela ne plaisait pas au gouvernement. Il a plutôt cherché l'affrontement—il a empiété sur un domaine provincial, proposant aux provinces deux points de la taxe de vente, un dégrèvement d'impôt de \$100 qu'elles pouvaient récupérer en relevant d'autant l'impôt provincial. Il a fait croire à beaucoup de Canadiens que le simple contribuable y gagnerait à l'échange. Mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui prélève la taxe mais les gouvernements provinciaux.

Une autre chose laisse à désirer dans la méthode adoptée par le gouvernement fédéral; au mois d'octobre, il faudra prendre des décisions difficiles et ce seront les gouvernements des provinces qui auront à les prendre. Je crois qu'octobre sera un mois d'élections. Le gouvernement fédéral leur dira qu'ils ont goûté le rajustement pendant six mois, que lui ne fera rien de plus et les laissera décider ou de maintenir la détaxe ou de rétablir la pleine taxe.

Aucun gouvernement ne s'est jamais montré aussi hypocrite envers les provinces. Je suis estomaqué de voir qu'un gouvernement fédéral respectable tente de cette façon d'acculer toutes les provinces au pied du mur six mois à l'avance, mais c'est exactement ce que le gouvernement a fait. Les provinces se repentiront avant longtemps de s'être laissé prendre.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement décide, ce qui ne s'est jamais vu, de remettre aux seuls Québécois qui paient des impôts fédéraux une somme d'au plus \$85. Voilà une autre source de conflit avec les provinces.

Je crois qu'en dépit de tout ce qu'on pourra ajouter, cette motion est bonne en elle-même. Je crois que la Chambre doit blâmer sévèrement le gouvernement de n'avoir pas présenté de mesures efficaces pour résoudre le problème des Canadiens qui ont atteint l'âge de 60 ans ni de projet de loi pour stimuler la consommation de produits canadiens. La réduction de la taxe de vente fédérale se serait appliquée de façon universelle.

● (1552)

Nous avons étudié la taxe de vente et fait passer la taxe sur les matériaux de construction de 12 à 5 p. 100. Nous avons